



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	33
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 07 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 Mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 Février 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Anne CABRIÉ ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Jacques PLANES ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Jean Yves DUFAUD à Bruno ORTIZ ; Magali GUIRAUD à Jean Pierre BARTHES ; Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE ; Alain TAILHAN à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Alexandre DYE ; Max FABRE ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Benoit MARSIAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Alain TEISSIER ;

A été élu secrétaire de séance : Alain MOULY

Délibération n° : 2024.03.07/037

Objet : Convention d'occupation temporaire
Musée de Paléontologie et d'Archéologie de Minerve

VU les articles L. 1311-5 à L. 1311-18 du code général des collectivités territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment sa compétence « Promotion du Tourisme dont la création d'office de tourisme » ;
VU les statuts de régie « Office de Tourisme du Minervois au Caroux » ;
VU la délibération communale du 30 octobre 2023 portant sur la mise à disposition d'un nouveau local à l'Office de tourisme communautaire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'établir une convention pour l'occupation du local situé Musée de Paléontologie et d'Archéologie – place du Monument aux morts 34210 Minerve ;

CONSIDERANT que la commune de Minerve met le local à disposition de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à titre gracieux ;

CONSIDERANT la Communauté de Communes du Minervois au Caroux prendra en charge les consommations d'eau et d'électricité, ainsi que les frais relatifs aux raccordements internet et téléphone et les abonnements respectifs ;

CONSIDERANT que la convention est proposée pour un durée d'un an renouvelable par tacite reconduction ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire telle que présentée ;

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240307-D0372024-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financière et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président
Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr